Netherlands. Centraal Bureau voor de Statistiek.

Bureau central de statistique des Pays-Bas...

[La Haye]

[1921?]

97-84074-28
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

Netherlands. Centraal Bureau voor de Statistiek. Bureau central de statistique des Pays-Bas, La Haye. [La Haye, Impr. Mouton & cie., 1921?] 40 p.

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 9:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 5/7/97 INITIALS: JLM

TRACKING # : 24072

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: Netherlands. Centraal Bureau voor de Statistiek.

Bureau central de statistique des Pays-Bas, La Haye

Bibliographic Irregularities in the Original Document:

List all volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: ____________________

_____ Volume(s) missing/not available: ____________________

_____ Illegible and/or damaged page(s): ____________________

_____ Page(s) or volume(s) misnumbered: ____________________

_____ Bound out of sequence: ____________________

_____ Page(s) or volume(s) filmed from copy borrowed from: ____________________

X Other: unpaginated - [40] pages

_____ Inserted material: ____________________

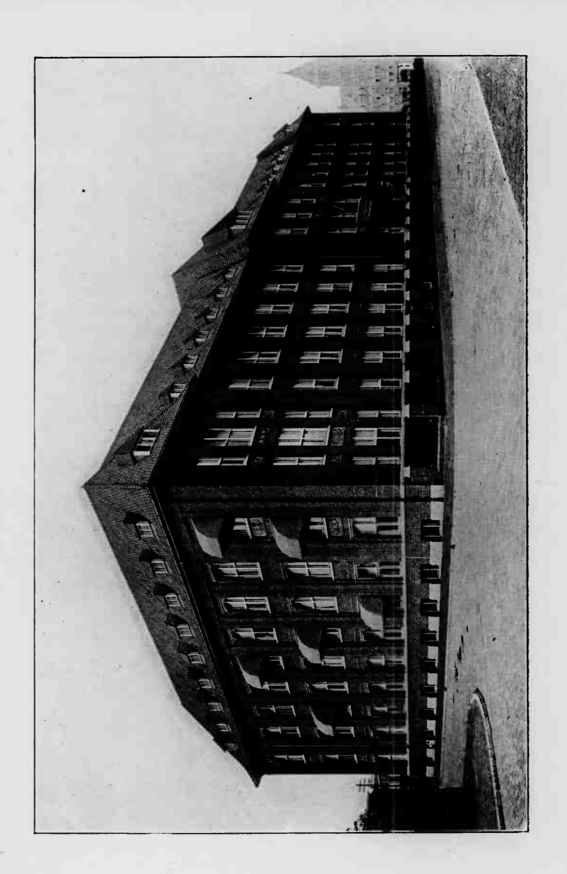
TRACKING#: MSH24072

BUREAU CENTRAL DE STATISTIQUE DES PAYS-BAS



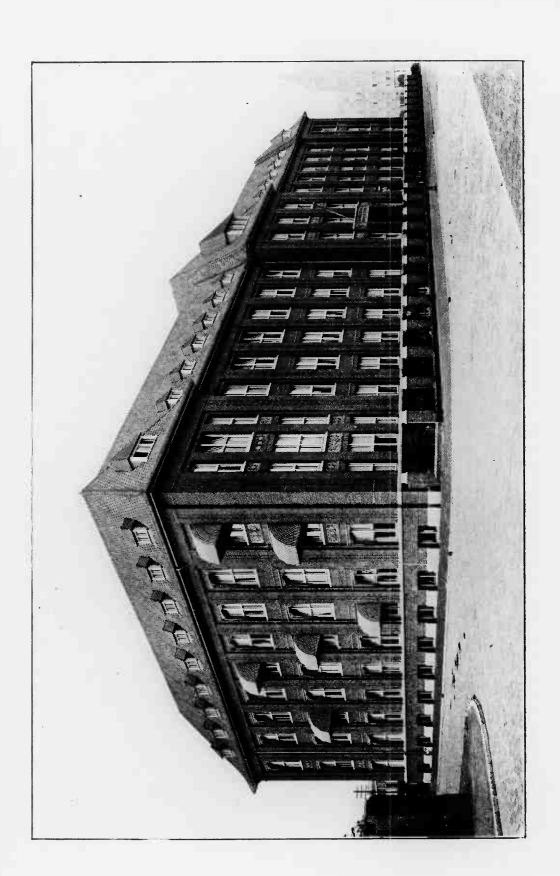
Imprimerie MOUTON & Cie., La Haye.


BUREAU CENTRAL DE STATISTIQUE.



BUREAU CENTRAL DE STATISTIQUE DES PAYS-BAS, LA HAYE





BUREAU
CENTRAL DE STATISTIQUE
DES PAYS-BAS,
LA HAYE



Le service de la Statistique aux Pays-Bas est un service d'Etat; il est entre les mains du Bureau Central de Statistique.

Le Bureau Central de Statistique

En 1899, le Bureau Central assuma la tâche qu' avait remplie jusque-là la Commission Centrale de Statistique, qui fut maintenue comme commission consultative. Alors commença le puissant développement de la statistique néerlandaise dont le bureau d'abord modeste devint peu à peu, en une vingtaine d'années, une organisation occupant de 200 à 250 fonctionnaires et dont émanent presque toutes les publications statistiques, à l'exception de celles qui concernent exclusivement les municipalités.

Ce développement présente un double aspect: la centralisation et l'extension du champ d'activité.

Trois moments dans le développement de la statistique aux Pays-Bas

Dans l'histoire de la statistique aux Pays-Bas trois moments se dessinent:

en premier lieu, la création sur une grande échelle de relations avec des particuliers pour l'obtention des données statistiques;

en second lieu, l'établissement d'une contrainte légale pour obtenir certaines données statistiques;

en troisième lieu, l'emploi de machines classant automatiquement les matériaux statistiques.

Données des services publics

Comme il va de soi, en ce qui regarde certaines statistiques il est fait usage, pour le rassemblement des données, de la collaboration des services publics.

Statistique de la population

C'est ainsi, par exemple, qu'on recourt, pour les publications annuelles et mensuelles du mouvement de la population à la comptabilité que les communes tiennent de la population, c'est-à-dire, pour les données concernant les naissances, les mariages et les décès, aux registres de l'état civil. Les données relatives aux



BUREAU DU DIRECTEUR

établissements et aux départs proviennent du registre de la population que chaque commune tient à côté du registre de l'état civil. Il n'y a que quelques pays qui connaissent cette institution.

On prépare une réforme du registre de la population où sera introduit, pour toutes les communes, un système de fiches uniformes, chaque habitant ayant sa fiche qui l'accompagnera toute la vie durant et où, à côté de ses changements de domicile, seront notées différentes particularités. Quand cette réforme aura été appliquée, ce système de fiches constituera aussi, pour la statistique de la population, une source de grande importance.

Statistiques judiciaires

Pour les statistiques judiciaires, les données sont procurées par une autre branche des services publics: la justice et spécialement les parquets (données relatives aux affaires pénales) et les greffes (données relatives aux affaires civiles et aux faillites).

La statistique des maisons de détention et autres établissements analogues s'établit au moyen de données que procure la direction desdits établissements.

Statistiques financières

La statistique des finances communales et provinciales emprunte ses matériaux aux aperçus financiers insérés dans les rapports provinciaux.

Les conservateurs des hypothèques transmettent les données pour la statistique du crédit foncier; le ministère des finances (pour la plus grande partie) les données relatives aux recettes de l'État.

Collaboration des particuliers; statistique du commerce

Si, d'un côté, le Bureau Central se trouve en rapport, pour ces statistiques, avec les organes officiels, dans d'autres cas, il a besoin du concours des particuliers. C'est ainsi que les données pour la statistique du commerce (statistique des importations, des exportations et du transit) sont empruntées aux déclarations



BUREAU DU DIRECTEUR

établissements et aux départs proviennent du registre de la population que chaque commune tient à côté du registre de l'état civil. Il n'y a que quelques pays qui connaissent cette institution.

On prépare une réforme du registre de la population où sera introduit, pour toutes les communes, un système de fiches uniformes, chaque habitant ayant sa fiche qui l'accompagnera toute la vie durant et où, à côté de ses changements de domicile, seront notées différentes particularités. Quand cette réforme aura été appliquée, ce système de fiches constituera aussi, pour la statistique de la population, une source de grande importance.

Statistiques judiciaires

Pour les statistiques judiciaires, les données sont procurées par une autre branche des services publics : la justice et spécialement les parquets (données relatives aux affaires pénales) et les greffes (données relatives aux affaires civiles et aux faillites).

La statistique des maisons de détention et autres établissements analogues s'établit au moyen de données que procure la direction desdits établissements.

Statistiques financières

La statistique des finances communales et provinciales emprunte ses matériaux aux aperçus financiers insérés dans les rapports provinciaux.

Les conservateurs des hypothèques transmettent les données pour la statistique du crédit foncier ; le ministère des finances (pour la plus grande partie) les données relatives aux recettes de l'Etat.

Collaboration des particuliers; statistique du commerce

Si, d'un côté, le Bureau Central se trouve en rapport, pour ces statistiques, avec les organes officiels, dans d'autres cas, il a besoin du concours des particuliers. C'est ainsi que les données pour la statistique du commerce (statistique des importations, des exportations et du transit) sont empruntées aux déclarations



BUREAU DU SOUS-DIRECTEUR

douanières que doivent faire les importateurs et les exportateurs et que les fonctionnaires douaniers contrôlent : elles sont envoyées au Bureau Central qui les vérifie et les classe. Ce procédé rappelle celui qui est appliqué aux recensements où également les particuliers — chefs de famille et personnes vivant seules — remplissent des formulaires qui, après un contrôle provisoire par les administrations municipales, sont transmis au Bureau Central.

Statistique de l'assistance

Pour les données servant aux statistiques de l'assistance, les organes officiels et les organismes particuliers interviennent concurremment, attendu que l'assistance publique est en partie aux mains des administrations municipales et en partie aux mains d'institutions particulières.

Statistique des banques d'épargne et de prêts

La statistique des banques d'épargne et de prêts reçoit ses matériaux de ces institutions elles-mêmes, qui ont pour la plupart un caractère privé.

Statistique sociale et économique

Il n'y a pas de terrain où la coopération entre le Bureau Central et les particuliers soit aussi étroite que celui de la statistique du travail ou, pour parler plus exactement, étant donné le vaste champ d'activité dont il s'agit, que le terrain de la statistique sociale et économique. Les patrons et les ouvriers, c'est-à-dire les deux intéressés par souci d'impartialité, procurent les données servant aux statistiques des grèves et des lock-outs, à celles des syndicats, à l'aperçu du marché du travail ; les directions des banques procurent les données des statistiques financières ; les chambres de commerce, celles du mouvement des prix.

Collaboration bénévole

En général ces concours sont bénévoles. Il n'y a pas aux Pays-Bas de loi obligeant tout intéressé à fournir les données nécessaires aux statistiques.



BUREAU DU SOUS-DIRECTEUR

douanières que doivent faire les importateurs et les exportateurs et que les fonctionnaires douaniers contrôlent : elles sont envoyées au Bureau Central qui les vérifie et les classe. Ce procédé rappelle celui qui est appliqué aux recensements où également les particuliers — chefs de famille et personnes vivant seules — remplissent des formulaires qui, après un contrôle provisoire par les administrations municipales, sont transmis au Bureau Central.

Statistique de l'assistance

Pour les données servant aux statistiques de l'assistance, les organes officiels et les organismes particuliers interviennent concurremment, attendu que l'assistance publique est en partie aux mains des administrations municipales et en partie aux mains d'institutions particulières.

Statistique des banques d'épargne et de prêts

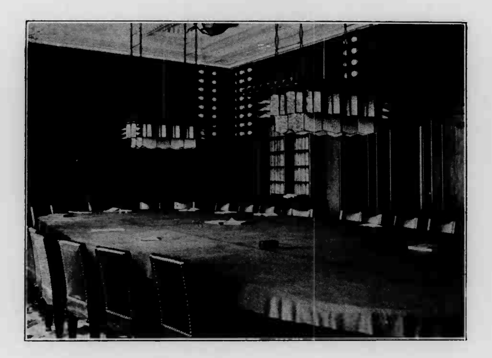
La statistique des banques d'épargne et de prêts reçoit ses matériaux de ces institutions elles-mêmes, qui ont pour la plupart un caractère privé.

Statistique sociale et économique

Il n'y a pas de terrain où la coopération entre le Bureau Central et les particuliers soit aussi étroite que celui de la statistique du travail ou, pour parler plus exactement, étant donné le vaste champ d'activité dont il s'agit, que le terrain de la statistique sociale et économique. Les patrons et les ouvriers, c'est-à-dire les deux intéressés par souci d'impartialité, procurent les données servant aux statistiques des grèves et des lock-outs, à celles des syndicats, à l'aperçu du marché du travail ; les directions des banques procurent les données des statistiques financières ; les chambres de commerce, celles du mouvement des prix.

Collaboration bénévole

En général ces concours sont bénévoles. Il n'y a pas aux Pays-Bas de loi obligeant tout intéressé à fournir les données nécessaires aux statistiques.



SALLE DE RÉUNION DE LA COMMISSION CENTRALE DE STATISTIQUE

Comme la position du Bureau Central vis-à-vis des particuliers est, par la nature même des choses, tout autre que vis-à-vis des organes officiels, il se comprend que le concours des particuliers ne fut pas au début partout également facile à obtenir. Mais, à la longue, le Bureau a réussi, dans une mesure suffisante, à inspirer l'intérêt et la confiance de façon à obtenir également des particuliers la collaboration indispensable à l'accomplissement de sa tâche.

Et en général cet intérêt et cette confiance sont un garant beaucoup plus sûr que ne le serait une contrainte pénale dont l'utilité et la nécessité ne seraient pas toujours ressenties.

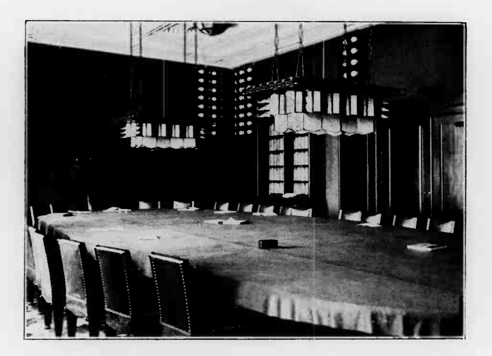
La contrainte légale

Cependant il y a des cas où la loi impose l'obligation. En premier lieu, en ce qui regarde les recensements qui, en vertu de la loi, ont lieu tous les dix ans. Il y a aussi, dans la loi sur l'assistance, un article obligeant les directeurs d'institutions de bienfaisance à fournir tous les ans au gouvernement un aperçu du nombre des personnes assistées et soignées, ainsi que des recettes et des dépenses etc.

Egalement en ce qui regarde la statistique commerciale, il se trouve, dans la loi dite de statistique et dans la loi sur la perception d'un droit de statistique, des dispositions ayant pour but de garantir la justesse des données toutes les fois qu'elles ne le sont pas déjà par les dispositions de la législation douanière.

Statistique de la production et de la consommation

Voici une application très spéciale du principe de la contrainte légale: il s'agit d'un cas qui se présenta pendant les années de la guerre et où le gouvernement jugea nécessaire de disposer, dans le plus court délai possible, d'une statistique de ce que l'industrie néerlandaise produisait et des matières premières et des moyens qu' elle employait. Il ne semblait pas possible



SALLE DE RÉUNION DE LA COMMISSION CENTRALE DE STATISTIQUE

Comme la position du Bureau Central vis-à-vis des particuliers est, par la nature même des choses, tout autre que vis-à-vis des organes officiels, il se comprend que le concours des particuliers ne fut pas au début partout également facile à obtenir. Mais, à la longue, le Bureau a réussi, dans une mesure suffisante, à inspirer l'intérêt et la confiance de façon à obtenir également des particuliers la collaboration indispensable à l'accomplissement de sa tâche.

Et en général cet intérêt et cette confiance sont un garant beaucoup plus sûr que ne le serait une contrainte pénale dont l'utilité et la nécessité ne seraient pas toujours ressenties.

La contrainte légale

Cependant il y a des cas où la loi impose l'obligation. En premier lieu, en ce qui regarde les recensements qui, en vertu de la loi, ont lieu tous les dix ans. Il y a aussi, dans la loi sur l'assistance, un article obligeant les directeurs d'institutions de bienfaisance à fournir tous les ans au gouvernement un aperçu du nombre des personnes assistées et soignées, ainsi que des recettes et des dépenses etc.

Egalement en ce qui regarde la statistique commerciale, il se trouve, dans la loi dite de statistique et dans la loi sur la perception d'un droit de statistique, des dispositions ayant pour but de garantir la justesse des données toutes les fois qu'elles ne le sont pas déjà par les dispositions de la législation douanière.

Statistique de la production et de la consommation

Voici une application très spéciale du principe de la contrainte légale: il s'agit d'un cas qui se présenta pendant les années de la guerre et où le gouvernement jugea nécessaire de disposer, dans le plus court délai possible, d'une statistique de ce que l'industrie néerlandaise produisait et des matières premières et des moyens qu' elle employait. Il ne semblait pas possible



MACHINES PERFOREUSES
(SYSTÈME HOLLERITH)

d'obtenir des fabricants et des entrepreneurs le concours indispensable et cela dans un temps si court sans recourir à des dispositions accompagnées de sanctions pénales et imposées par une loi spéciale. Le droit de vérification des livres fut accordé au Bureau Central, sous réserve de l'autorisation du Ministre de l'Intérieur. D'un autre côté, le Bureau Central se trouvait obligé à garder secrets les renseignements individuels qui lui étaient fournis et cette obligation avait sa sanction dans les pénalités qui frappaient tout fonctionnaire ayant enfreint cette disposition.

La confiance préférable à la contrainte

Cependant, en ce qui regarde cette statistique aussi, le Bureau Central a professé que la confiance est préférable à la contrainte et il n'a été recouru aux poursuites qu'à la toute dernière extrémité. Et quelles que fussent les difficultés qui accompagnèrent l'obtention des données nésessaires à cette première statistique, aucune poursuite pénale n'a été engagée et, plus tard de même, lors de la continuation de cette statistique, ce n'est que très rarement qu'on a recouru à l'intervention de la justice.

Le classement des données

Le classement des données, qui se fait autant que possible en appliquant le système des fiches a lieu pour la plus grande partie à la main. Cependant le Bureau a très rapidement mis en pratique les machines à calculer, machines qui sont encore déservies à la main.

Classement automatique

Ce n'est que lorsque la statistique commerciale du ministère des finances fut adjointe au Bureau Central, réunion qui fut accompagnée d'une complète réorganisation, que le classement automatique fut appliqué sur une grande échelle. On a introduit à cet effet des machines électriques, dites Hollerith, pour le classement et le comptage.



MACHINES PERFOREUSES
(SYSTÈME HOLLERITH)

d'obtenir des fabricants et des entrepreneurs le concours indispensable et cela dans un temps si court sans recourir à des dispositions accompagnées de sanctions pénales et imposées par une loi spéciale. Le droit de vérification des livres fut accordé au Bureau Central, sous réserve de l'autorisation du Ministre de l'Intérieur. D'un autre côté, le Bureau Central se trouvait obligé à garder secrets les renseignements individuels qui lui étaient fournis et cette obligation avait sa sanction dans les pénalités qui frappaient tout fonctionnaire ayant enfreint cette disposition.

La confiance préférable à la contrainte

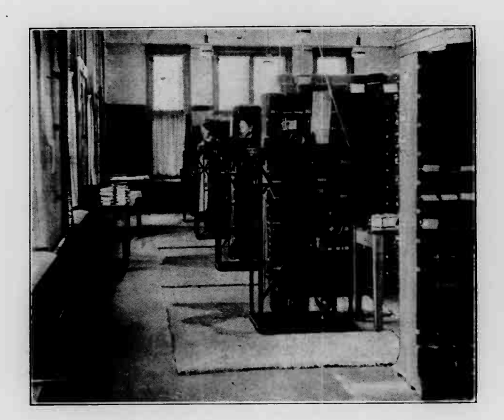
Cependant, en ce qui regarde cette statistique aussi, le Bureau Central a professé que la confiance est préférable à la contrainte et il n'a été recouru aux poursuites qu'à la toute dernière extrémité. Et quelles que fussent les difficultés qui accompagnèrent l'obtention des données nésessaires à cette première statistique, aucune poursuite pénale n'a été engagée et, plus tard de même, lors de la continuation de cette statistique, ce n'est que très rarement qu'on a recouru à l'intervention de la justice.

Le classement des données

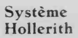
Le classement des données, qui se fait autant que possible en appliquant le système des fiches a lieu pour la plus grande partie à la main. Cependant le Bureau a très rapidement mis en pratique les machines à calculer, machines qui sont encore déservies à la main.

Classement automatique

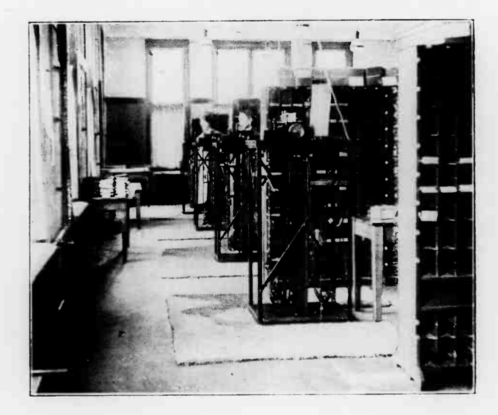
Ce n'est que lorsque la statistique commerciale du ministère des finances fut adjointe au Bureau Central, réunion qui fut accompagnée d'une complète réorganisation, que le classement automatique fut appliqué sur une grande échelle. On a introduit à cet effet des machines électriques, dites Hollerith, pour le classement et le comptage.



CLASSEUSES ÉLECTRIQUES
(SYSTÈME HOLLERITH)



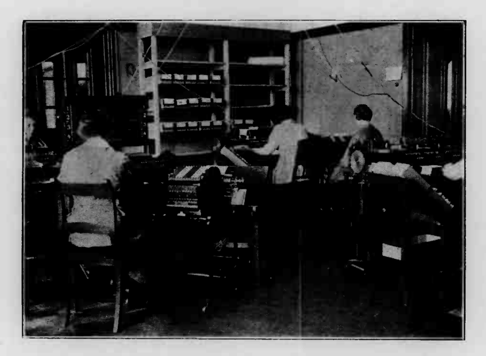
Le système Hollerith consiste en un classement automatique — l'électricité servant de force motrice — des données statistiques chiffrées. Le poids et la valeur sont, comme il va de soi, déjà exprimés en chiffres; la nature des marchandises, les pays de provenance, les ports etc. sont également représentés par des chiffres, par exemple: beurre: 76; fromage: 77; Allemagne: 1, Grande Bretagne 3, Port de Rotterdam 2. Pour chaque lot de marchandises, ces données exprimées sous forme de chiffres, au moyen de machines perforeuses, sont inscrites sur des cartes en perforant ces cartes aux chiffres correspondants. Une classeuse automatique rassemble toutes les cartes qui concernent la même marchandise, les classe ensuite d'après les pays d'origine ou de destination; une machine à calculer électrique additionne, en ce qui regarde les cartes relatives aux mêmes marchandises et aux mêmes pays, le poids, la valeur et le nombre de pièces. Les trous dans les cartes permettent, pendant qu'elles traversent la classeuse et la machine à calculer, d'établir un contact électrique et c'est la place du trou qui décide du classement et du comptage. Il y a en activité 15 perforeuses, 4 classeuses et 5 machines à calculer. Par jour, chaque perforeuse peut traiter 1500 cartes; par heure 15.000 à 20.000 cartes peuvent passer par les classeuses et, par heure, les machines à calculer peuvent additionner le poids, la valeur et le nombre des pièces indiquées sur environ 6500 cartes. Pour le prochain travail du recensement, on fera pour la première fois usage d'un certain nombre de machines à dépouiller françaises, dites classicompteurs.



CLASSEUSES ÉLECTRIQUES
(SYSTÈME HOLLERITH)

Système Hollerith

Le système Hollerith consiste en un classement automatique — l'électricité servant de force motrice — des données statistiques chiffrées. Le poids et la valeur sont, comme il va de soi, déjà exprimés en chiffres; la nature des marchandises, les pays de provenance, les ports etc. sont également représentés par des chiffres, par exemple: beurre: 76; fromage: 77; Allemagne: 1, Grande Bretagne 3, Port de Rotterdam 2. Pour chaque lot de marchandises, ces données exprimées sous forme de chiffres, au moyen de machines perforeuses, sont inscrites sur des cartes en perforant ces cartes aux chiffres correspondants. Une classeuse automatique rassemble toutes les cartes qui concernent la même marchandise, les classe ensuite d'après les pays d'origine ou de destination; une machine à calculer électrique additionne, en ce qui regarde les cartes relatives aux mêmes marchandises et aux mêmes pays, le poids, la valeur et le nombre de pièces. Les trous dans les cartes permettent, pendant qu'elles traversent la classeuse et la machine à calculer, d'établir un contact électrique et c'est la place du trou qui décide du classement et du comptage. Il y a en activité 15 perforeuses, 4 classeuses et 5 machines à calculer. Par jour, chaque perforeuse peut traiter 1500 cartes; par heure 15.000 à 20.000 cartes peuvent passer par les classeuses et, par heure, les machines à calculer peuvent additionner le poids, la valeur et le nombre des pièces indiquées sur environ 6500 cartes. Pour le prochain travail du recensement, on fera pour la première fois usage d'un certain nombre de machines à dépouiller françaises, dites classicompteurs.



MACHINES ÉLECTRIQUES À CALCULER
(SYSTÈME HOLLERITH)

Aperçu des principales publications

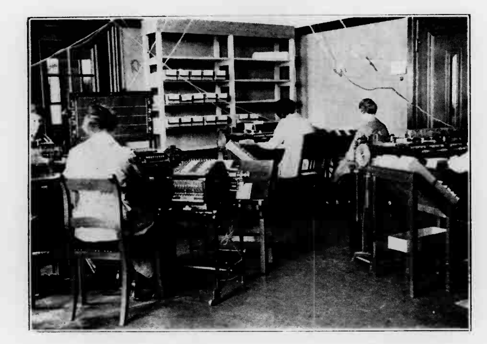
Voici un aperçu des principales publications du Bureau Central. On peut se les procurer toutes chez Belinfante Frères, libraires, Kneuterdijk à La Haye.

Publications décennales:

Recensement général avec recensement des professions et statistique des habitations.

Publications annuelles:

Annuaire statistique, Royaume en Europe et colonies.
Statistique du mouvement de la population.
Statistique de la mortalité.
Statistique de la mortalité par professions.
Statistique médicale de l'armée.
Statistique des voies et moyens.
Statistique des finances communales et provinciales.
Statistique des institutions de prévoyance.
Statistique du crédit foncier.
Statistique judiciaire.
Statistique criminelle.
Statistique pénitentiaire.
Statistique de l'application des lois pour la protection de l'enfant.
Statistique des faillites.
Statistique des électeurs.
Statistique de l'assistance.
Statistique des syndicats ouvriers.
Statistique de la production et de la consommation.
Statistique des grèves et des lock-outs.
Statistique du commerce.
Statistique des entrées et des sorties des navires de mer et de rivière.



MACHINES ÉLECTRIQUES À CALCULER
(SYSTÈME HOLLERITH)

Aperçu des principales publications

Voici un aperçu des principales publications du Bureau Central. On peut se les procurer toutes chez Belinfante Frères, libraires, Kneuterdijk à La Haye.

Publications décennales:

Recensement général avec recensement des professions et statistique des habitations.

Publications annuelles:

Annuaire statistique, Royaume en Europe et colonies.
Statistique du mouvement de la population.
Statistique de la mortalité.
Statistique de la mortalité par professions.
Statistique médicale de l'armée.
Statistique des voies et moyens.
Statistique des finances communales et provinciales.
Statistique des institutions de prévoyance.
Statistique du crédit foncier.
Statistique judiciaire.
Statistique criminelle.
Statistique pénitentiaire.
Statistique de l'application des lois pour la protection de l'enfant.
Statistique des faillites.
Statistique des électeurs.
Statistique de l'assistance.
Statistique des syndicats ouvriers.
Statistique de la production et de la consommation.
Statistique des grèves et des lock-outs.
Statistique du commerce.
Statistique des entrées et des sorties des navires de mer et de rivière.



SALLE DU RECENSEMENT

Statistique des chemins de fer.
Chiffres mensuels.

Publications mensuelles:

Revue mensuelle du Bureau Central de statistique.
Bulletin mensuel du commerce.

Publications irrégulières:

Aperçu de la consommation des denrées.
Statistique des salaires et de la durée du travail.
Statistique de la consommation locale des boissons fortes.
Aperçu des prix commerciaux des céréales.
Statistique de l'enseignement obligatoire.
Histoire de la statistique aux Pays-Bas.

En préparation:

Statistique des dépenses de l'Etat.

Voici quelques détails au sujet de quelques-unes de ces publications:

Les recensements

Les recensements se tiennent d'après la loi, tous les dix ans. La derniére fois, la date à été retardée d'un an (date du recensement: 31 décembre 1920) afin qu'elle correspondît à celle de la plus grande partie des autres pays.
Le recensement de la population va de pair avec un recensement des professions et une statistique des habitations. Lors du dernier recensement, qui était le dixième, de nouvelles questions ont été posées relatives à la fécondité des mariages, les professions accessoires et, dans un but philanthropique, sur les infirmités corporelles.



SALLE DU RECENSEMENT

Statistique des chemins de fer.
Chiffres mensuels.

Publications mensuelles:

Revue mensuelle du Bureau Central de statistique.
Bulletin mensuel du commerce.

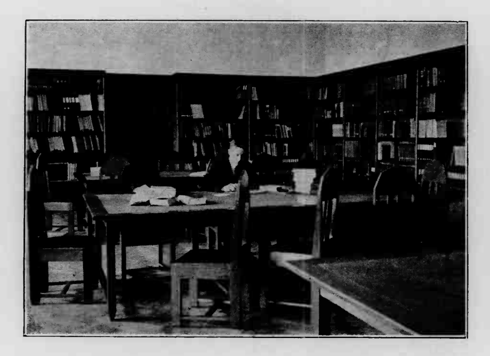
Publications irrégulières:

Aperçu de la consommation des denrées.
Statistique des salaires et de la durée du travail.
Statistique de la consommation locale des boissons fortes.
Aperçu des prix commerciaux des céréales.
Statistique de l'enseignement obligatoire.
Histoire de la statistique aux Pays-Bas.

En préparation:

Statistique des dépenses de l'Etat.

Voici quelques détails au sujet de quelques-unes de ces publications:
Les recensements se tiennent d'après la loi, tous les dix ans. La derniére fois, la date à été retardée d'un an (date du recensement: 31 décembre 1920) afin qu'elle correspondît à celle de la plus grande partie des autres pays.
Le recensement de la population va de pair avec un recensement des professions et une statistique des habitations. Lors du dernier recensement, qui était le dixième, de nouvelles questions ont été posées relatives à la fécondité des mariages, les professions accessoires et, dans un but philanthropique, sur les infirmités corporelles.



SALLE DE LECTURE

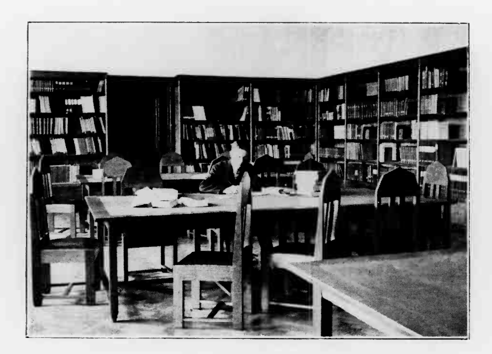
L'annuaire statistique contient des données sommaires relativement à un grand nombre d'objets, données empruntées en partie aux publications du Bureau Central, en partie à d'autres sources. **L'annuaire statistique**

La Revue Mensuelle est une publication dont les matières ont un caractère social et économique. **La Revue Mensuelle**

Parmi les sujets traités, on trouve notamment: la situation du marché du travail, le chômage et les assurances contre le chômage, les offices de placement, les grèves et les lock-outs, le mouvement syndical, les assurances ouvrières et la protection ouvrière, les salaires et la durée du travail; l'hygiène publique, les habitations ouvrières, la production et la consommation, le coût de la vie, l'organisation industrielle, ainsi que des données internationales et des communications étrangères sur les mêmes objets.

La bibliothèque adjointe au Bureau Central fait des échanges avec les institutions similaires de la plupart des pays étrangers et compte actuellement plus de 60.000 volumes. **La bibliothèque**

Dans le nouvel édifice où est installé le Bureau Central depuis l'été 1920 se trouve aussi une salle publique de lecture.



SALLE DE LECTURE

L'annuaire statistique

L'annuaire statistique contient des données sommaires relativement à un grand nombre d'objets, données empruntées en partie aux publications du Bureau Central, en partie à d'autres sources.

La Revue Mensuelle

La Revue Mensuelle est une publication dont les matières ont un caractère social et économique.
Parmi les sujets traités, on trouve notamment: la situation du marché du travail, le chômage et les assurances contre le chômage, les offices de placement, les grèves et les lock-outs, le mouvement syndical, les assurances ouvrières et la protection ouvrière, les salaires et la durée du travail; l'hygiène publique, les habitations ouvrières, la production et la consommation, le coût de la vie, l'organisation industrielle, ainsi que des données internationales et des communications étrangères sur les mêmes objets.

La bibliothèque

La bibliothèque adjointe au Bureau Central fait des échanges avec les institutions similaires de la plupart des pays étrangers et compte actuellement plus de 60.000 volumes.
Dans le nouvel édifice où est installé le Bureau Central depuis l'été 1920 se trouve aussi une salle publique de lecture.

Population totale à la fin de l'année		Augmentation de la population (31 déc. 1829 = 100).	Années.	Nouveaux mariés.	Nés vivants.	Décès.	Naissances illégitimes.	Enfants déclarés sans vie	Mortalité infantile au-dessous de 1 an par 100 nés vivants.
Années.	Population.			par 1000 de la population			par 100 naissances.		
1829	2613487	100	1840—1849	14.78	33.54	26.56	5 01	4.79	17.98
1839	2860559	109	1850—1859	16.06	33.84	25.49	4.39	5.06	19.54
1849 [1]	3056879	117	1860—1869	16.44	35.23	24.80	3.95	5.13	19.69
1859	3309128	127	1870—1879	16.20	36.24	24.49	3.44	5.19	20.24
1869 [2]	3579529	137	1880—1889	14.28	34.68	21.27	3.21	4.93	18.27
1879	4012693	154	1890—1899	14.62	32.73	18.67	3.08	4.50	15.96
1889	4511415	173	1900—1909	14.91	31.03	15.69	2.34	4.06	13.—
1899	5104137	195	1910	14.33	28.62	13.55	2.13	3.90	10.79
1909	5858175	224	1911	14.30	27.83	14.50	2.06	3.83	13.72
1910	5945525	227	1912	15.05	28.06	12.30	2.04	3.75	8.70
1911	6022476	230	1913	15.54	28.16	12.30	2.13	3.72	9.14
1912	6114300	234	1914	13.42	28.18	12.39	2.16	3.76	9.49
1913	6212697	238	1915	13.23	26.18	12.45	2.30	3.81	8.68
1914	6339727	243	1916	14.32	26.48	12.89	2.23	3.84	8.45
1915	6449348	247	1917	14.74	26.02	13.12	2.27	3.77	8.71
1916	6583226	252	1918	14.56	24.83	17.10	2.32	3.78	9.28
1917	6725053	257	1919	16.98	24.17	13.17	2.10	3.47	8.41
1918	6778703	259	1920 [4]	19.06	28.06	11.86	2.20	3.74	7.28
1919	6831231	261							
1920 [3]	6919020	265							

[1]) Population au 19 novembre.
[2]) „ „ 1er décembre.
[3]) Population au 1er décembre (chiffre provisoire).
[4]) Chiffres provisoires.

Nombre d'électeurs d'après les listes électorales pour la **Seconde Chambre des Etats Généraux,** les **Etats Provinciaux** et les **Conseils Communaux** pour les années 1910 jusqu' au 31 déc. 1920.

Années.	Seconde Chambre.	Etats Provinciaux.	Conseils Communaux.
	× 1000	× 1000	× 1000
1910	855	852	782
1911	873	870	807
1912	891	889	832
1913	961	955	867
1914	971	968	895
1915	1.017	1.012	943
1916	1.055	1.051	982
1917	1.079	1.075	1.014
1918	1.517	1.488	1.451
1919	1.563	1.531	1.490
1920	[1]) 3.250	3.166	3.080

[1]) Cette augmentation provient de l'application du suffrage universel (hommes et femmes).

Finances du Royaume.

Années.	Recettes.	Dépenses.
	× 1000 florins	× 1000 florins
1910	200.092	203.947
1911	205.603	208.490
1912	213.401	224.666
1913	227.423	238.727
1914	245.571	359.273
1915	287.530	528.522
1916	359.541	582.093
[1]) 1917	594.810	748.984
[1]) 1918	624.434	1.101.222
[1]) 1919	760.091	1.024.676

[1]) Chiffres provisoires.

Finances Communales.

Années.	Recettes.	Dépenses.
	× 1000 florins	× 1000 florins
1910	191.940	198.801
1911	222.199	223.378
1912	238.120	245.467
1913	274.881	279.157
1914	291.073	304.959
1915	333.601	325.132
1916	357.749	351.259
1917	483.290	473.042

Offices de placement [1].

Années.	Offices de place-ment.	Demandes d'emploi. [2]	Offres d'emploi. [2]	Placements d'ouvriers.
1913	26	139200	110500	69800
1914	28	221500	123100	85300
1915	28	231100	147200	93700
1916	33	229900	174500	106100
1917	33	285400	169100	111100
1918	34	372000	184100	126900
1919	37	439400	213200	147500
1920	39	402300	209800	144300

[1]) Non compris les données des agences des offices de placement des districts.

[2]) Y compris, pour autant que l'on sache, le restant de l'année précédente. Pour 1912 aucun restant n' était connu.

Chômage.

Années.	Pourcentage de chômeurs en moyenne par semaine.	Moyenne des journées de chômage par chômeur et par semaine.	Nombre indice du chômage. [1])
1911	2.7	5.5	2.5
1912	4.2	5.7	4.—
1913	5.1	5.8	5.—
1914	16.2	5.1	13.8
1915	14.6	4.9	12.—
1916	5.8	5.3	5.1
1917	9.6	4.—	6.5
1918	10.—	4.5	7.5
1919	8.9	5.2	7.7

[1]) Ce chiffre indice donne le rapport (en %) du nombre réel de journées de chômage par semaine au nombre total de journées pendant lesquelles toutes les personnes, comprises dans l'enquête auraient au maximum pu chômer pendant une semaine (c. à. d. 6 fois le nombre de personnes). De janvier jusqu'au mois d'août 1920 (chiffre connu en dernier lieu), les chiffres indices étaient respectivement de 8.7, 6.9, 6.4, 6.7, 6.2, 5, 4.2 et 4.2.

Assurance contre le chômage.

Années.	Nombre de personnes assurées. [1]	Montant total des versements aux assurés.
1911	43.600	*f* 96.200
1912	48.500	„ 152.700
1913	58.900	„ 386.800
1914	70.500	„ 1.822.600
1915	89.900	„ 2.498.700
1916	116.700	„ 593.000
1917	142.900	„ 778.900
1918	165.000	„ 1.203.900
1919	216.300	„ 1.821.900
1920	397.900 [2]	„ 5.170.700 [3]

[1]) au 1er janvier de chaque année.
[2]) au 1er août 1920: 397.800.
[3]) du 1er janvier au 30 juillet 1920.

Syndicats.

Années. [1]	Nombre total des syndiqués. [2]
1910	143.900
1911	153.700
1912	169.100
1913	189.000
1914	220.300
1915	227.400
1916	251.700
1917	303.800
1918	369.200
1919	456.500
1920	617.700

[1]) au 1er janvier de chaque année.
[2]) Non compris les candidats-membres.

Conventions collectives de travail.

Années.[1]	Conventions collectives.	Entreprises.[3]	Ouvriers.[3]
1904—1910	15 [2]	—	—
1911	87	1100	23000
1912	119	—	—
1913	178	—	—
1914	474	—	—
1915	614	—	—
1916	586	—	—
1917	827	6700	83100
1918	931	7800	118400
1919	1037	—	—
1920	936	22500	274200
1921	857	—	—

1) Au 1er janvier de chaque année.
2) En moyenne par an.
3) Dans les chiffres de 1911 et de 1917, contrairement aux chiffres de 1918 et de 1920, ne sont pas compris les patrons par lesquels, et les ouvriers sur lesquels les dispositions des conventions furent volontairement appliquées sans que la chose fût exigée dans ces conventions.

Grèves et lock-outs.

Années.	Nombre des grèves et des lock-outs.	Total des journées perdues.
1901—1910	147 [1]	328.500 [1]
1911	217	441.600
1912	283	466.700
1913	427	902.200
1914	271	369.600
1915	269	188.000
1916	377	273.600
1917	344	541.400
1918	325	707.300
1919	649	1.094.700
1920	475	—

1) En moyenne par an.

Salaires dans les Mines.

Années.	Ouvriers du fond.			
	Salaire moyen par journée.		Salaire moyen par an.	
	En florins.	Chiffre proportionnel.	En florins.	Chiffre proportionnel.
1910	2.54	100	707	100
1911	2.64	104	727	103
1912	2.84	112	774	109
1913	2.95	116	804	114
1914	2.79	110	775	110
1915	2.97	117	847	120
1916	3.46	136	981	139
1917	4.03	159	1151	163
1918	5.18	204	1476	209
1919	6.24	246	1811	256
1920	7.71	303	—	—

Salaires dans la Métallurgie.

Années.	Salaire moyen par heure.		Salaire moyen par semaine.	
	En cents.	Chiffre proportionnel.	En cents.	Chiffre proportionnel.
1910	21^5	100	13.30	100
1918 2nd Semestre	39	181	21.68	163
1919 2nd Semestre	59	274	28.26	212
1920 1er Semestre	66^5	309	31.86	239

Nombres indices des prix de gros.

Années.	Total.	Produits alimentaires seulement.
	49 Art.	31 Art.
1901—1910	100	100
1911	116	117
1912	120	120
1913	114	112
1914	121	122
1915	170	171
1916	266	263
1917	340	313
1918	454	338
1919	349	333
1920	325	290

Nombres indices du coût de la vie. [1]

Périodes.	En tenant compte des modifications dans la manière de vivre.	Sans tenir compte de ces modifications.
1910—1911	*f* 100	*f* 100
Fév.—mars 1917	„ 128	„ 132
„ „ 1918	„ 146	„ 165
Août—sept. 1918	„ 166	„ 183
Nov.—déc. 1918	„ 162	„ 177
Mars 1919	„ 166	„ 184
Juin 1919	„ 180	„ 195
Sept. 1919	„ 183	„ 193
Dec. 1919	„ 200	„ 205
Mars 1920	„ 214	„ 214
Juin 1920	„ 215	„ 217
Sept. 1920	„ 222	„ 223

[1]) de familles ouvrières d'Amsterdam.

Consommation de quelques produits alimentaires et autres.

ANNÉES.	En moyenne par an et par habitant.							
	Froment Hectol.	Orge. Hectol.	Riz. Kil.	Pommes de terre. Hectol.	Café. Kil.	Thé. Kil.	Sucre. Kil.	Tabac. Kil.
1902—1907	1.36	0.59	10.86	3.91	7.04	0.72	13.54	3.02
1907—1911	1.36	0.62	11.87	3.49	6.70	0.81	14.75	3.01
1912	1.50	0.46	8.67	4.24	7.74	0.91	15.46	2.84
1913	1.55	0.57	13.99	3.45	5.76	0.88	16.19	3.50
1914	1.35	0.49	6.46	3.65	6.33	0.95	15.98	2.95
1915	1.83	0.33	6.63	4.14	4.30	0.99	16.68	2.06
1916	1.79	0.22	7.23	3.42	4.34	0.75	18.89	2.46
1917	0.84	0.22	7.70	5.77	2.94	0.51	20.94	—
1918	0.42	0.12	—	6.31	1.60	0.06	25.74	—
1919	—	—	—	—	—	1.54	23.79	—

Habitations.

ANNÉES.	Avances de l'Etat aux communes. (en florins)
1913	8.314.000
1914	11.490.000
1915	12.818.000
1916	10.782.000
1917	37.718.000
1918	43.154.000
1919	90.297.000
1920	151.106.000

Solde dû aux déposants en milliers de florins des caisses **d'épargne privées,** de **la Caisse d'épargne postale** et des **Banques de Crédit rurales** pour les années 1910 jusqu' au 31 déc. 1918.

Années.	Solde dû aux déposants.
	× 1000
1910	*f* 305.491
1911	„ 327.457
1912	„ 345.262
1913	„ 365.725
1914	„ 359.293
1915	„ 391.801
1916	„ 456.075
1917	„ 524.353
1918	„ 615.004

Assistance.

	1910	1915	1918
Nombre des institutions	6.204	6.760	6.898
Nombre des indigents: Chefs de famille	173.774	182.193	191.498
Nombre des indigents: Autres personnes	157.971	56.646	53.388
Nombre des indigents: Aliénés	11.107	13.157	14.113
Nombre des indigents: Autres personnes secourues dans des familles ou des hospices	[1]	25.865	31.487
Nombre des assistés soignés dans: des hospices	41.328	52.101	68.862
Nombre des assistés soignés dans: des hôpitaux	50.450	65.049	79.497
Nombre des personnes secourues sous forme de travail	3.431	3.812	3.925
Montant total des secours	*fl* 24.224.056	*fl* 32.250.678	*fl* 50.336.315

[1] Le chiffre de 1910 n'est pas comparable avec ceux des années 1915 et 1918.

1920.
Commerce spécial des Pays-Bas.

GROUPES.	Importation.		Exportation.	
	poids	valeur	poids	valeur
	1000 K.G.	1000 flor.	1000 K.G.	1000 flor.
I. Animaux vivants	6.692	5.061	14.613	20.778
II. Matières alimentaires pour hommes et animaux; boissons	1.554.078	561.458	1.722.728	628.337
III. Matières brutes ou simplement préparées:				
a) de provenance animale . .	68.486	122.759	40.946	62.602
b) de provenance végétale. .	1.978.624	697.409	574.927	172.219
c) de provenance minérale .	7.351.211	595.393	828.901	55.635
IV. Produits fabriqués	2.830.439	1.347.874	973.767	734.168
V. Or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent .	133	35.345	300	47.057
VI. Autres marchandises	20.965	2.173	58.749	27.717
Total **1920**	13.810.628	3.367.472	4.214.931	1.748.513
„ **1919**	10.848.371	3.296.085	2.727.757	1.731.721
„ **1918**	4.849.141	637.426	1.988.427	417.507
„ **1917**	7.472.339	1.082.090	3.321.590	837.496
Mouvement du commerce, sans l'or et l'argent en barres ou monnayé, compris dans le groupe V.				
Total **1920**	13.810.495	3.332.127	4.214.630	1.701.456
„ **1919**	10.848.008	2.825.739	2.727.352	1.411.308
„ **1918**	4.849.032	608.357	1.988.346	381.210
„ **1917**	7.472.170	964.731	3.321.559	819.245

END OF
TITLE